



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ORIENTATION STRATEGIQUE ET DE SURVEILLANCE

Jeudi 16 avril 2020, à 10h, en Visioconférence

Le 16 avril 2020, l'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique des Hautes-Alpes a tenu son Conseil d'Orientation Stratégique et de Surveillance en visioconférence sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Président de l'Agence. Il ouvre la séance du Conseil d'Orientation Stratégique et de Surveillance et procède à l'établissement de la liste des présents et des excusés.

Présents

ALLEMAND	Laëtitia
BOYER	Pascale
BOUCHIÉ	Thierry
BREMOND	Max
CHABAS	Aurélie
CONREAUX	Jean
EYRAUD	Jean-Claude
FEROTIN	Bénédicte
FREYNET	Alain
GALEA	Sylvie
GARCIN-EYMELOUD	Valérie
GORDE	Eric [?]
LELONG	Yves
LEVOYER	Nicolas
LIONS	Eric
MURGIA	Arnaud
PARA	Lionel
PELLISSIER	Laure

Agence Départementale de Développement Économique et Touristique

13, Avenue Maréchal Foch - BP 46 - 05002 GAP Cedex - France

Tél. : 33 (0)4 92 53 62 00 - Fax : 33 (0)4 92 53 31 60

info@hautes-alpes.net - www.hautes-alpes.net

SIRET : 130 020 753 00013 - APE : 8413Z



PERNIN	Patrick
RICOU	Patrick
ROUSSEL	Roland
SAUDEMONT	Bernadette
VINCENT	Patricia

Absents excusés

BERNARD	Jean-Marie	Excusé
CLAVEL	Martine	Excusée
CONREAUX	Jean	Excusé
DRUJON-D'ASTROS	Cyrille	Excusé
EYMEOD	Chantal	Excusée
GUEYDON	Marc	Excusé
HUBAUD	Christian	Excusé
ICHE	Jean-Bernard	Excusé
ROSSI	Valérie	Excusée

Assistaient également à la séance :

BELLUE	Sébastien	Agence de Développement
CHAIX	Yvan	Agence de Développement
FRANC	Noëlle	Agence de Développement
HAREL	Fabien	Agence de Développement
MARQUAND	Didier	Agence de Développement
REY	Sophie	Agence de Développement

Agence Départementale de Développement Économique et Touristique

13, Avenue Maréchal Foch - BP 46 - 05002 GAP Cedex - France

Tél. : 33 (0)4 92 53 62 00 - Fax : 33 (0)4 92 53 31 60

info@hautes-alpes.net - www.hautes-alpes.net

SIRET : 130 020 753 00013 - APE : 8413Z



Le Président, Patrick RICOU, débute cette réunion qui n'a pas un caractère décisionnel important mais qui va permettre un moment d'échange et de partage face à des inquiétudes impactées par cette forte crise sanitaire dans les domaines économique et touristique.

Le Président Patrick RICOU et le Directeur Yvan CHAIX dressent un premier bilan de la situation sanitaire et économique des Hautes-Alpes en cette période de COVID19, puis présentent la feuille de route, l'organisation et les actions de l'Agence.

COVID 19

1. Situation sanitaire et économique des Hautes-Alpes
2. Mesures de soutien aux entreprises
3. Appréciations de la situation par les membres fondateurs du GIP
4. Organisations de l'Agence en temps de crise
5. Perspectives

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1. Situation sanitaire et économique des Hautes-Alpes (au 16 avril)

SITUATION SANITAIRE DES HAUTES-ALPES

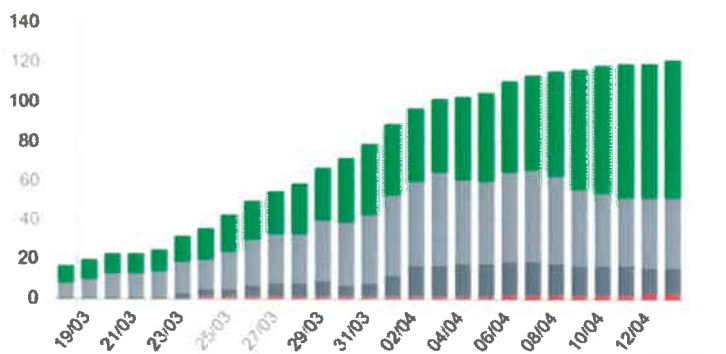
70 RETOURS À DOMICILE

49 HOSPITALISATIONS

13 RÉANIMATIONS

3 DÉCÈS À L'HÔPITAL

4 DÉCÈS EN MAISON DE SANTÉ



Agence Départementale de Développement Économique et Touristique

13, Avenue Maréchal Foch - BP 46 - 05002 GAP Cedex - France

Tél. : 33 (0)4 92 53 62 00 - Fax : 33 (0)4 92 53 31 60

info@hautes-alpes.net - www.hautes-alpes.net

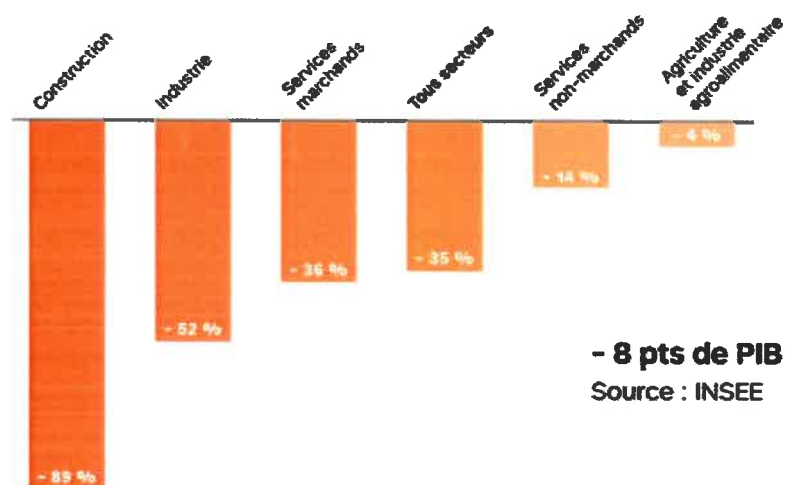
SIRET : 130 020 753 00013 - APE : 8413Z



SITUATION ÉCONOMIQUE DES HAUTES-ALPES

- **1 174** entreprises ont sollicité le chômage partiel
- **368** dossiers ont été instruits
- **6 500** emplois sont concernés soit 1/4 de l'emploi privé des Hautes-Alpes

Perte d'activité par rapport à la normale, en pourcentage :





2. Mesures de soutien aux entreprises

ÉTAT • ECONOMIE.GOUV.FR

- Des **délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales** (URSSAF, impôts)
- Dans les situations les plus difficiles, des **remises d'impôts directs** pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes
- La suspension des **loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité** pour les PME en difficulté
- L'**aide de 1 500 euros** pour les petites entreprises, les indépendants, et les microentreprises les plus impactés grâce au fonds de solidarité
- La mobilisation de l'État à hauteur de 300 milliards d'euros pour la mise en place de prêts bancaires garantis par l'Etat
- Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un **rééchelonnement des crédits bancaires**
- Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de **chômage partiel simplifié et renforcé**
- L'**appui au traitement d'un conflit** avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises
- La reconnaissance par l'État et les collectivités locales du coronavirus comme **un cas de force majeure** pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'État et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées
- Les **ordonnances, les aides spécifiques** aux secteurs du tourisme et de la culture

Agence Départementale de Développement Économique et Touristique

13, Avenue Maréchal Foch - BP 46 - 05002 GAP Cedex - France

Tél. : 33 (0)4 92 53 62 00 - Fax : 33 (0)4 92 53 31 60

info@hautes-alpes.net - www.hautes-alpes.net

SIRET : 130 020 753 00013 - APE : 8413Z



REGION, DEPARTEMENT ET COLLECTIVITES LOCALES - MAREGIONSUD.FR

L'urgence

124 Millions d'euros pour les soignants et les entreprises

PLAN COVID

8 M€ pour 14 000 étudiants en santé

Gratuité des transports pour les soignants

4 millions de masques livrés cette semaine

12 millions d'€

URGENCE ENTREPRISES

18 M€ du plan de solidarité nationale

47 M€ d'aides directes de la Région

Suppression des pénalités de retard

Paiement régional sous 21 jours

65 millions d'€

URGENCE AGRICULTURE

5 M€ sécurisés pour les entreprises agricoles

Simplification des règlements pour le paiement des aides FEADER

5 millions d'€

FONDS EUROPEENS

Les fonds européens destinés à faire face aux conséquences immédiates de l'épidémie sont sécurisés par la Région

42 millions d'€

Agence Départementale de Développement Économique et Touristique

13, Avenue Maréchal Foch - BP 46 - 05002 GAP Cedex - France

Tél. : 33 (0)4 92 53 62 00 - Fax : 33 (0)4 92 53 31 60

info@hautes-alpes.net - www.hautes-alpes.net

SIRET : 130 020 753 00013 - APE : 8413Z



REGION, DEPARTEMENT ET COLLECTIVITES LOCALES - MAREGIONSUD.FR

La solidarité

103,5 Millions d'euros
pour ne laisser personne au bord du chemin

PLAN COVID

Accueil des SDF
dans nos 2 CREPS

Mise à disposition
des internats pour
les soignants

Redistribution de
15 000 masques aux
réseaux de santé

Création d'une
chaîne de solidarité
pour les bénévoles

SPORT ET JEUNESSE

2 M€ pour le
rapatriement de
nos étudiants
à l'étranger

Maintien du
financement des
doctorants régionaux

5 M€ versés malgré
les annulations
sportives

9,5 millions d'€

CULTURE

30 M€ avec le
maintien des
subventions votées

Plan exceptionnel
de **5 M€** pour que
notre Région reste
Terre de Culture

35 millions d'€

TRANSPORTS

Plan de soutien pour
les transporteurs
de voyageurs

Plan de soutien
pour les transports
scolaires

Adaptation
quotidienne du plan
régional
des transports

21 millions d'€

Agence Départementale de Développement Économique et Touristique

13, Avenue Maréchal Foch - BP 46 - 05002 GAP Cedex - France

Tél. : 33 (0)4 92 53 62 00 - Fax : 33 (0)4 92 53 31 60

info@hautes-alpes.net - www.hautes-alpes.net

SIRET : 130 020 753 00013 - APE : 8413Z

HAUTES ALPES

purealpes

REGION, DEPARTEMENT ET COLLECTIVITES LOCALES - MAREGIONSUD.FR

La relance

Préparer l'après-COVID avec **1,2 milliard d'euros** d'investissements

LE SERVICE PUBLIC

88 M€ pour soutenir les maires et les inter communalités

50 M€ pour moderniser l'éducation dans les Lycées

762 M€ pour moderniser le service public régional de transports

900 millions d'€

REDÉMARRAGE ÉCONOMIQUE

17 M€ pour la relocalisation industrielle avec un Fonds spécifique post-COVID

2,6 M€ pour l'industrie touristique et un nouveau plan de promotion

20 millions d'€

RELANCE DURABLE

100 M€ pour le programme «Autoroute du quotidien»

155,5 M€ Plan special pour la transition énergétique

Plan Climat
"Une COP d'avance"
sanctuarisé, **500 M€/an**

255 millions d'€

SYSTÈME DE SANTÉ

Renforcer le soutien aux chercheurs

Financement du SAMU et des travaux pour améliorer les conditions de travail des soignants

Adaptation quotidienne du plan régional

100 millions d'€

Agence Départementale de Développement Économique et Touristique

13, Avenue Maréchal Foch - BP 46 - 05002 GAP Cedex - France

Tél. : 33 (0)4 92 53 62 00 - Fax : 33 (0)4 92 53 31 60

info@hautes-alpes.net - www.hautes-alpes.net

SIRET : 130 020 753 00013 - APE : 8413Z



3 . Appréciation de la situation par les membres fondateurs du GIP

TOUR DE TABLE

- Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat)
- Syndicats, fédérations et organismes professionnels (UPE, BTP, ESS, OT, GDF, UMIH, etc.)
- Intercommunalités, Département et Région

Interventions :

Max BREMOND insiste sur le poids du tourisme dans l'économie locale et demande une mobilisation générale pour « sauver » la saison d'été, après un hiver tronqué et un printemps escamoté.

Bernadette SAUDEMONT fait état des difficultés des acteurs de la culture et confirme le maintien des subventions notamment aux organisateurs de festivals en cas de report ou d'annulation de l'événement.

Bénédicte FEROTIN en profite pour rappeler les différentes initiatives du Département depuis le début de la pandémie et soulève la question du calendrier de vacances scolaires d'été en appelant de ses vœux un report de la rentrée pour le bien de l'économie touristique.

Arnaud MURGIA détaille les mesures de soutien nationales et régionales à l'économie. Il demande à veiller à ce que les TPE qui représentent l'essentiel de nos entreprises ne soient pas lésées et laissées de côté.

Patricia VINCENT salue la qualité du travail de l'Agence et informe de la tenue d'une réunion avec les entreprises de l'aérodrome de Gap-Tallard, beaucoup d'entre elles sont à l'arrêt.

Valérie GARCIN-EYMEOUD se félicite de la démarche commune du Département et de l'Agence au profit des banques alimentaires. Elle demande des précisions sur les producteurs locaux sollicités.

Laure PELLISSIER témoigne des difficultés de l'hôtellerie de plein air en rappelant les chiffres clés du secteur (nombre d'établissements, d'emplois, part du chiffre d'affaires en été).

Une analyse partagée par Roland ROUSSEL qui demande d'urgence une clarification sur le calendrier et les modalités de fin de confinement pour le secteur.

Agence Départementale de Développement Économique et Touristique

13, Avenue Maréchal Foch - BP 46 - 05002 GAP Cedex - France

Tél. : 33 (0)4 92 53 62 00 - Fax : 33 (0)4 92 53 31 60

info@hautes-alpes.net - www.hautes-alpes.net

SIRET : 130 020 753 00013 - APE : 8413Z



Jean-Claude EYRAUD salue la solidarité des entreprises de l'ESS tout en faisant part de sa grande inquiétude car à la crise économique s'ajoute l'incertitude des financements publics en raison de report du second tour des élections municipales.

Yves LELONG indique clairement qu'elles sont les conséquences directes pour l'économie touristique du lac de Serre-Ponçon, très dépendante du printemps et de l'été, et à moyen terme pour les collectivités et les offices de tourisme (ex. baisse des recettes de taxe de séjour).

Laëtitia ALLEMAND souligne la bonne collaboration entre l'Agence et l'UPE. Après avoir rappelé les chantiers communs, elle conclut en évoquant la situation particulière des vignerons des Hautes-Alpes frappés par la fermeture des réseaux de CHR, une part essentielle de leurs débouchés.

Aurélien CHABAS donne des explications sur le bras de fer entre le gouvernement et la fédération du BTP. La reprise de l'activité nécessitait une clarification des protocoles sanitaires afin de protéger employeurs et employés. Reste la question épineuse de la prise en charge d'une part des surcoûts liés à ces mesures par les maîtres d'ouvrage.

Éric LIONS rappelle les préoccupations du monde agricole : réouverture des marchés de plein air, référencement en GMS, recrutement de la main d'œuvre, surproduction, etc. Il se réjouit de la capacité d'initiative dont font preuve les agriculteurs et la réactivité de chacun mais ne cache pas ses inquiétudes à moyen terme.

Éric GORDE confirme la gravité de la situation (il énumère les chiffres du chômage partiel, des reports d'échéances fiscales et sociales, des prêts bancaires garantis, des défaillances d'entreprises, etc.) et détaille l'action des CCI de France et celle des Hautes-Alpes. Il appelle à rester soudé et à travailler ensemble.

Pascal BOYER, députée des Hautes-Alpes, partage des informations de première main sur la situation économique et les dispositions gouvernementales nouvelles après un entretien avec Bruno LEMAIRE, Ministre de l'économie et des finances.

Lionel PARA s'inquiète des délais de recours des tiers en matière d'urbanisme du fait des ordonnances et du fonctionnement des juridictions compétentes. A la demande du directeur, il précise la situation des carrières, secteur étroitement lié à la reprise des chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Nicolas LEVOYER s'inquiète des perspectives touristiques du printemps et de l'été, il présente aussi plusieurs initiatives prises par les offices de tourisme des Hautes-Alpes pour faire face et préparer le rebond.

Agence Départementale de Développement Économique et Touristique

13, Avenue Maréchal Foch - BP 46 - 05002 GAP Cedex - France

Tél. : 33 (0)4 92 53 62 00 - Fax : 33 (0)4 92 53 31 60

info@hautes-alpes.net - www.hautes-alpes.net

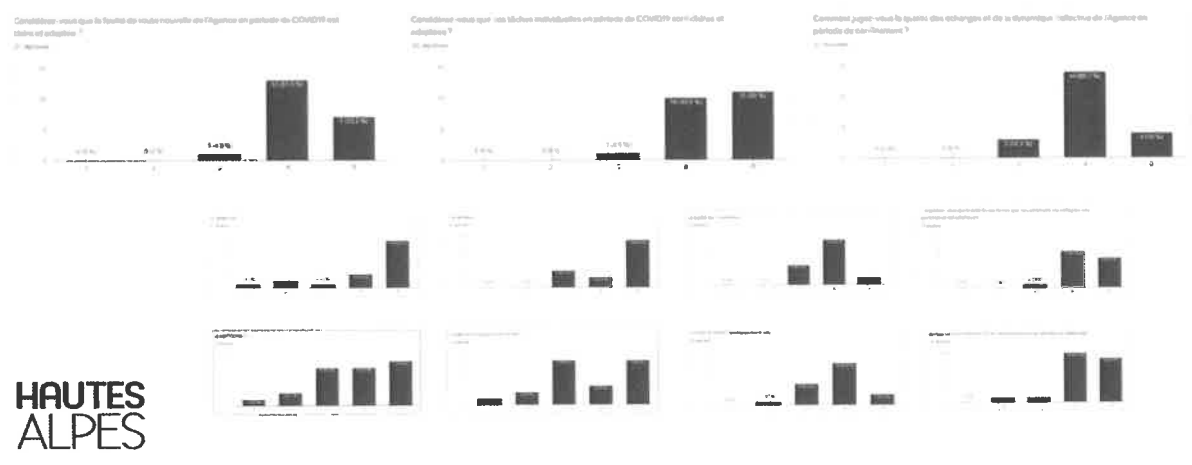
SIRET : 130 020 753 00013 - APE : 8413Z



4. Organisation de l'Agence en temps de crise

TELETRAVAIL

Mise en place du télétravail dès le **16 mars 2020** et ce jusqu'à nouvel ordre. Le standard téléphonique est assuré aux jours et horaires habituels. Tous les déplacements et rendez-vous physiques sont reportés à l'exception de ceux de la Direction. Les plages horaires durant lesquelles l'employeur peut habituellement contacter le salarié en télétravail sont inchangées. La Direction veille à la régulation de la charge de travail et au bon suivi des projets.



FEUILLE DE ROUTE COLLECTIVE

- **Faire face** à la crise en étant aux côtés des collectivités, des entreprises et des haut-alpins (relayer les bonnes informations sur les mesures sanitaires à respecter, les dispositifs d'accompagnement et les soutiens mobilisables, faire remonter les difficultés rencontrées à l'administration, soutien psychologique, etc.)
- **Trouver le ton juste** pour toute prise de parole (pauses infos, newsletters, réseaux sociaux communiqués, etc.) et opérations à venir



- **Gérer l'annulation** des actions inscrites au plan d'actions 2020 (information des partenaires et fournisseurs, gestion administrative et financière des engagements, etc.), ajuster les opérations à venir et conduire au mieux celles qui ne sont pas impactées
- **Se tenir prêt** pour activer une communication «positive» le moment venu et réenclencher les opérations initialement prévues
- **Mettre à profit** le temps qui s'ouvre pour enrichir notre réflexion, notre veille et préparer demain

5. Perspectives

COSS & AG

- Adoption des comptes annuels 2019 par le COSS (à la mi-mai)

Au 31/12/2019

Total compte de résultat : 3 084 968,71 €

Total bilan : 1 631 892,84 €

Résultat net : 27 707,70 €

- Préparation de l'Assemblée Générale annuelle en tenant compte des contraintes réglementaires (adoption des comptes de l'exercice clos au plus tard le 30 juin) et sanitaires (confinement)
- Renouvellement des membres du COSS et du Directoire en raison du renouvellement récent des représentants des EPCI, de l'UPE, ou du BTP

Le Directeur, Yvan CHAIX soumet à l'approbation du Conseil d'Orientation Stratégique et de Surveillance la demande de subvention au titre du Programme Opérationnel Interrégional du Massif Alpin (POIA) pour le projet « Village d'Alpinisme en Ecrins » avec son plan de financement et son budget prévisionnel (document en annexe).

Pas d'observation.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Agence Départementale de Développement Économique et Touristique

13, Avenue Maréchal Foch - BP 46 - 05002 GAP Cedex - France

Tél. : 33 (0)4 92 53 62 00 - Fax : 33 (0)4 92 53 31 60

info@hautes-alpes.net - www.hautes-alpes.net

SIRET : 130 020 753 00013 - APE : 8413Z



DELIBERATION N° 1

Le Conseil d'Orientation Stratégique et de Surveillance approuve à l'unanimité le plan de financement et le budget prévisionnel pour la demande de subvention au titre du POIA pour le projet « Village d'Alpinisme en Ecrins »

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h.

Fait à Gap, le 7 mai 2020

Patrick RICOU, Président Agence de Développement

P/O

Yvan CHAIX

Directeur de l'Agence de Développement

Agence Départementale de Développement Économique et Touristique

13, Avenue Maréchal Foch - BP 46 - 05002 GAP Cedex - France

Tél. : 33 (0)4 92 53 62 00 - Fax : 33 (0)4 92 53 31 60

info@hautes-alpes.net - www.hautes-alpes.net

SIRET : 130 020 753 00013 - APE : 8413Z



REGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



l'Europe
s'engage
le Massif Alpin

HAUTES
ALPES



Parc national
des Écrins

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

Annexe 2 : Description détaillée du projet

Programmation 2014-2020

VILLAGES D'ALPINISME DES ECRINS

Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes

1/ Justification et contenu détaillé du projet :

CONTEXTE, PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

La haute montagne fait l'identité de nos territoires alpins et plus particulièrement pour le massif des Écrins, deuxième site d'alpinisme en France avec des sommets à plus de 4000 mètres et les glaciers qui les accompagnent.

Les Écrins sont considérés comme le berceau de l'alpinisme en France : la Barre des Écrins (4 102 mètres d'altitude) était le point culminant de la France jusqu'en 1860, date à laquelle le Mont-Blanc cesse d'être italien. En 1864, a lieu la première ascension de la Barre des Écrins par Whymper. À l'instar de Gaspard de la Meije, des fratries de guides autochtones ont écrit le mythe de l'alpinisme dans les Écrins. Fondé en 1874, le Club Alpin Français construit une série de refuges dans les Écrins. L'un des plus symboliques, celui de l'Aigle, a été entièrement réhabilité en 2014. En 2019, l'alpinisme est inscrit au patrimoine immatériel mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Préfiguré dès 1913, le Parc national des Écrins est créé en 1973 sous l'impulsion des alpinistes et des associations naturalistes. Il est distingué par le Conseil de l'Europe comme Parc européen de la haute montagne. Le parc est avant tout porteur des valeurs immatérielles qui fondent les rapports des hommes (et ses villages alpins, camps de base et lieux de vie historique) avec la nature sauvegardée et les grands paysages de haute montagne.

De fait, l'alpinisme est particulièrement au cœur de l'économie sur ces territoires des Écrins : de nombreux professionnels y travaillent et sont de véritables ambassadeurs de cette culture alpine : les gardiens de refuges, les guides de haute montagne, les artisans témoins d'un savoir-faire local, les habitants des villages en fond de vallées....

A l'heure du réchauffement climatique, les glaciers disparaissent, et la nature évolue et bouleverse la pratique de l'alpinisme et la vie des hautes vallées. Le recul du Glacier Blanc et du Glacier Noir est spectaculaire, les séracs plus menaçants, les crevasses béantes, et la faune et la flore changent. Malgré des atouts considérables, le tourisme alpin subit des difficultés structurelles qui se caractérisent par une baisse de fréquentation et une faible consommation. Par ailleurs l'attractivité des grands sites touristiques alpins se dégrade. Il est urgent et vital d'investir pour que ces sites répondent mieux aux attentes des clients et pour redonner aux grands sites d'alpinisme la place qu'ils méritent.

Le concept de « villages d'alpinisme » vient d'Autriche (Bergsteigerdoerfer) où une dizaine de villages adhèrent à une charte stricte dans la philosophie de la Convention Alpine, qui conduit aux habitants à se réapproprier leur village et à proposer aux vacanciers une forme de séjour à vocation durable. Un point d'honneur est mis sur les vieilles traditions. Ces villages racontent une histoire dans leur architecture qui épouse les paysages de haute montagne.





REGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



l'Europe
s'engage
le Massif Alpin

HAUTES
ALPES



Parc national
des Ecrins

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

projet

La volonté de travailler sur les questions d'alpinisme s'inscrit d'une part dans le contexte d'actions de diversification touristique portées par l'Agence de Développement des Hautes-Alpes, d'autre part dans les orientations de la Charte du Parc national des Ecrins, et elles sont également en cohérence avec les stratégies des 5 Espaces Valléens concernés (Pays des Ecrins, Briançonnais, Oisans, Champsaur-Valgaudemar et Matheysine).

Une partie des actions structurantes présentées dans le présent programme ont été identifiées dans le cadre de l'AMO itinérances en alpinisme portée par le Parc national des Ecrins dans le cadre d'un autre projet POIA. Le comité de suivi de cette mission et le séminaire des acteurs réunis à La Bérarde (38) en septembre 2019 ont permis d'identifier les pistes concrètes de développement (villages d'alpinisme, formation des guides/gardiens, offres jeunes publics, offres expérientielles, etc.) qui sont pour partie intégrées présent programme sur la base de fiches actions qui précisent leur faisabilité.

OBJECTIFS VISES

L'objectif de ce projet est de positionner la haute montagne et l'activité d'alpinisme comme vecteur de développement économique et touristique du massif des Ecrins, en la rendant plus accessible auprès du grand public et des jeunes.

Les moyens sont le déploiement et la valorisation du concept de "Villages d'alpinisme" dans le massif des Ecrins, avec le développement d'offres associées (itinéraires d'alpinisme en itinérance, parcours d'alpinisme école, valorisation de l'écologie d'altitude/verticale, expositions culturelles, etc.).

Le concept de « village d'alpinisme » (Bergsteigerdoerfer) vient d'Autriche où une dizaine de villages adhèrent à une charte stricte dans la philosophie de la Convention Alpine, qui conduit aux habitants à se réapproprier leur village et à proposer aux vacanciers une forme de séjour à vocation durable. Un point d'honneur est mis sur les vieilles traditions. Ces villages racontent une histoire dans leur architecture qui épouse les paysages de haute montagne. Il s'agit d'aller étudier le concept autrichien, et de définir les conditions de mises en œuvre dans les Ecrins en terme de pré-requis, implication des acteurs locaux, de gouvernance dans la durée, etc. Le concept pourrait se décliner dans 5 villages présentant le profil dans le massif des Ecrins (Ailefroide, La Grave, Saint-Christophe en Oisans, la Chapelle en Valgaudemar et Valjouffrey).

Ces villages deviendront peu à peu un lieu référence en France en termes d'école de la montagne et de lieu d'initiation à l'alpinisme. Le lieu pour (re)découvrir un alpinisme différent, plus proche des origines, de la nature, du patrimoine naturel (marches d'approche, observations,...) et culturel (architecture, savoir-faire...). Un lieu proposant une offre d'alpinisme complète allant de l'initiation jusqu'aux courses de haut niveau. Un concept qui est résolument durable et tourné vers le futur, les nouvelles tendances et les évolutions de la montagne. La mise en place de ce concept sera également accompagnée par la mise en place d'un plan de communication dédié à la haute montagne dans les Ecrins d'une manière générale auprès du grand public et des jeunes. Il permettra de réaliser 2 campagnes de promotion interrégionales en 2021 et 2022.

Sur la partie opérationnelle : des études stratégiques et de déploiement, des actions de valorisation des sites d'accueil, de mise en réseau des acteurs, de sensibilisation et de promotion seront prévues en 2021 et 2022.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus par ce projet sont les suivants :

- positionner la haute montagne et l'activité d'alpinisme comme vecteur de développement économique et touristique ;
- rendre la haute montagne et l'itinérance accessible et attractive auprès du grand public ;
- donner goût au jeune public de pratiquer la montagne l'été et goûter aux activités d'alpinisme et d'itinérance ;
- mettre en réseau les acteurs de la montagne et du tourisme, et les professionnels autour d'un projet fédérateur et innovant ;
- faire participer les habitants à la valorisation de leur cadre de vie et de leur savoir-faire ;
- développer l'emploi local en valorisant les ressources naturelles ;
- valoriser et protéger la culture alpine et l'activité d'alpinisme ;
- redonner aux grands sites d'alpinisme la place qu'ils méritent.



LOCALISATION

Le massif des Ecrins, un des berceaux de l'alpinisme en France (à cheval entre les Régions SUD et AUVERGNE RHÔNE-ALPES et les départements de l'Isère et des Hautes-Alpes).

Les vallées ou bassins touristiques concernés sont : le Briançonnais, le Pays des Ecrins, le Champsaur & Valgaudemar, L'Oisans et la Matheysine (Valbonnais).

Cinq communes concernées et leurs sites emblématiques : Ailefroide (et le site du Pré de Mme Carle), La Grave (et les sites Lautaret et du Casset), Saint-Christophe en Oisans (et le site de La Bérarde), la Chapelle en Valgaudemar (et le site du Gioberney) et Valjoux (et le site du Désert).

Le cœur de Parc et ses refuges est également concerné par le projet.

CALENDRIER

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

PRINCIPALES ACTIONS PRÉSENTÉES

AXE 1 : VALORISATION DES GRANDS SITES : DÉPLOIEMENT DES VILLAGES D'ALPINISME

- 1.1 Organisation d'un Eductour en Autriche
- 1.2 Mission d'accompagnement - déploiement d'une qualification « Villages d'alpinisme »
- 1.3 Etude d'aménagement et de paysage
- 1.4 Boîte à outils de communication
- 1.5 Equipement - Signalétique

AXE 2 : MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS, QUALIFICATION ET STRUCTURATION DE L'OFFRE

- 2.1 Organisation de rassemblements des acteurs de la montagne
- 2.2 Identification des ambassadeurs « Villages d'alpinisme »
- 2.3 Constitution d'offres expérientielles haute montagne
- 2.4 Ateliers Marketing

AXE 3 : EDUCATION ET SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AUX PATRIMOINES ALPINS ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

- 3.1 Installations artistiques et expositions
- 3.2 Écoles d'alpinisme
- 3.3 Produits pédagogiques à destination du jeune public
- 3.4 Formation au réchauffement climatique
- 3.5 Posters écologie verticale pour les refuges et édition
- 3.6 Événementiel découverte de la haute montagne

AXE 4 : CAMPAGNE DE PROMOTION ET OUTILS DE COMMUNICATION

- 4.1 Participation à un salon grand public
- 4.2 Création de contenus vidéo et photo
- 4.3 Relations presse
- 4.4 Edition d'un ouvrage dédié à la valorisation de l'alpinisme
- 4.5 Digitalisation des contenus d'itinéraires

AXE 5 : ANIMATION DU PROGRAMME





EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

parcsalpes

DESCRIPTION DÉTAILLÉE (CONTENU, PAR PHASE ET PAR ACTION) :

AXE 1 : VALORISATION DES GRANDS SITES : DÉPLOIEMENT DES VILLAGES D'ALPINISME

1.1 Organisation d'un Eductour en Autriche

Il s'agit d'organiser dès le début de la mission (printemps 2021), un Eductour pour la découverte des villages d'alpinisme en Autriche, en vue d'un déploiement dans le massif des Ecrins. Cet éductour sera ouvert aux parties prenantes du projet (élus, guides, gardiens de refuges, institutionnels et professionnels de la montagne...). L'objectif est de visiter certains Villages d'alpinisme "Bergsteigerdoerfer", leur architecture, et surtout de rencontrer les représentants et mieux comprendre la mise en place du concept. Ce voyage professionnel permettra aux parties prenantes de prendre certaines décisions et aussi de créer du lien entre les deux communautés. L'éductour peut durer plusieurs jours. Il comprend la prestation d'organisation du voyage, ainsi que la partie logistique : le transport (location bus avec chauffeurs), l'hébergement, les repas et les autres dépenses comme un interprète sur place.

Programme :

- visite de plusieurs villages d'alpinisme en Autriche ;
- rencontre avec les sociaux professionnels et institutionnels impliqués dans la démarche ;
- échanges et retours d'expérience des parties prenantes ;
- analyse des conditions pour développer le principe de villages d'Alpinisme dans les Ecrins ;
- rencontre avec un des animateurs de l'association Autrichienne pour l'analyse du modèle de gouvernance.

Une vingtaine de villages en Autriche, situés sur un périmètre de 30 kilomètres autour d'Innsbruck ont droit à cette appellation « Bergsteigerdoerfer ». Les principales vallées et villages concernés sont :

- vallée de Sellraintal avec les villages de Gries, Sellrain, Sigmund ;
- vallée d'Octzal avec le village de Vent ;
- vallée de Zillertal avec le village Grinzing et sa maison du parc ;
- vallée de Schimmtal & Valsertal avec les villages de Schirm, Saint Jodok ;
- vallée Oschnitzal avec les villages Trins, Gschnitz ;
- secteur de l'Osttirol avec les villages de Innervillgraten, Obertilliach.

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : les élus des villages concernés, les guides de montagne, les gardiens de refuges

Calendrier de mise en place : 2021

Budget prévisionnel : 13 612,80€ ttc

Moyen pour estimer le budget : Devis 2020 - Vianova

Catégories de dépenses : Dépenses de prestations externes de service

1.2. Mission d'accompagnement - déploiement d'une qualification « Village d'Alpinisme des Ecrins »

Sur la base des premières orientations issues d'une étude préalable menée par le Parc national des Ecrins et en s'appuyant sur le principe développé en Autriche, une étude de préfiguration et un accompagnement seront effectués pour le développement d'une qualification « Village d'Alpinisme en Ecrins ». Ce travail prendra en compte les communes et hameaux ayant une offre et une histoire liées à l'alpinisme et leurs sites emblématiques : Ailefroide (et le Pré de Mme Carle), La Grave (et le Lautaret et le Casset), Saint-Christophe en Oisans (et La Bérarde), La Chapelle en Valgaudemar (et le Giobertey) et Valjouffrey (et le Désert).

Cette étude comprendra notamment :

- une estimation de l'intérêt des communes et des acteurs potentiellement concernés pour la mise en place de la qualification ;
- la définition des principes d'organisation, de pré-requis, du référentiel et de la stratégie de déploiement ;
- la définition d'un modèle économique et de la gouvernance ;
- la réalisation d'un guide pratique pour les usagers des villages d'alpinisme ;
- l'accompagnement au déploiement effectif du concept dans les villages ;
- la mobilisation des décideurs et socioprofessionnels des villages volontaires ;
- un diagnostic du village et des hameaux, de l'organisation et des services au regard des pré-requis ;





EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

- des préconisations d'actions pour renforcer la valorisation de l'alpinisme dans les villages à l'horizon de 3 ans (services, signalétique, promotion, offres, approche culturelle...).

Pilotage : Parc national des Ecrins (partenaire)

Cibles : le chef de file, le partenaire, les parties prenantes, les décideurs, les financeurs, les élus.

Calendrier de mise en place : 2021 et 2022

Budget prévisionnel : 47 970 € ttc

Moyen pour estimer le budget : Devis 2020 – Vianova

Catégorie de dépenses : Dépenses de prestations externes de service

1.3 Etude d'aménagement et de paysage

Cette action propose la mise en place d'une étude d'aménagement et de paysage pour les villages concernés par le concept de village d'alpinisme dans les Ecrins. Cette étude permettra de mettre en avant les typicités de chaque « villages d'alpinisme » identifiées sur des thématiques variées telles que l'architecture, le paysage, la culture, le patrimoine. En effet, l'alpinisme a façonné l'identité de ces villages généralement situés en fond de vallée.

Cette étude permettra aux élus des communes d'envisager des projets par la suite des aménagements en accord avec la philosophie de préservation des traditions alpines et de développement durable.

Pour cela, il sera mené une démarche d'animation et d'étude diagnostic - prospective paysagère architecturale et d'aménagement de 5 sites des Ecrins.

L'étude pourra comprendre pour chaque site : le village et le site de départ.

Les 5 communes concernées et leurs sites emblématiques sont évidemment les futurs « villages d'alpinisme » :

- Ailefroide (et le site du Pré de Mme Carle) ;
- La Grave (et les sites du Lautaret et du Casset) ;
- Saint-Christophe en Oisans (et le site de La Bérarde) ;
- La Chapelle en Valgaudemar (et le site du Giobertey) ;
- Valjouffrey (et le site du Désert).

Le but sera :

- au niveau paysager de :

> déterminer les points sensibles à préserver ou à mettre en valeur dans ces villages, en accord avec le paysage naturel (la haute montagne) et la culture alpine (traditions, alpinisme, ...)

> distinguer à la fois le hameau concerné par l'étude et le site des principales randonnées d'alpinisme.

- au niveau architectural de définir les typicités architecturales de chacun de ces hameaux en distinguant l'habitat traditionnel et son adaptation actuel (architecture locale, matériaux, ...) et le patrimoine traditionnel.

- au niveau de l'aménagement de proposer un scénario d'aménagement sommaire par hameau étudié en privilégiant les entrées de village et la résorption des points noirs paysagers et architecturaux.

Cette étude permettra aux élus des communes d'envisager des projets d'aménagements en accord avec la philosophie de préservation des traditions alpines et de développement durable. Une phase de concertation avec les usagers et élus sera mise en place.

L'étude pourrait se décomposer en 6 étapes :

1. diagnostic global paysager – architectural ;
2. identifications de points noirs pouvant altérer le caractère du paysage de chaque hameau ;
3. analyse, pour chacun des sites, de l'entrée du village et du site de départ des sentiers d'alpinisme ;
4. quelle architecture typique du village (architecture, matériaux, savoir-faire, histoire, évolution,...) avec option pour réaliser une fiche architecturale de l'habitat de chaque hameau en vue d'une sensibilisation du public ;
5. diagnostic du point de départ de la haute montagne ;
6. préconisations d'aménagements.





EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

Cette mission comprend :

- > Une compétence en assistance à maîtrise d'ouvrage pour :
 - un accompagnement global pour le suivi de la totalité des études de chaque village ;
 - la mise en place et l'animation d'une méthode d'implication des principaux acteurs concernés (COPIL, réunions techniques, concertation ...).
- > Une compétence en étude de faisabilité et d'aménagement d'espace.

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : les 5 villages concernés, les élus, les principaux acteurs et leurs habitants

Calendrier de mise en place :

2021 : recrutement d'un prestataire unique pour la totalité de la mission, définition et mise en place d'une méthodologie, démarrage des études de villages (diagnostic)

2022 : finalisation des diagnostic, proposition de scénario d'aménagement, concertation avec les principaux acteurs (COPIL, ateliers de travail).

Budget prévisionnel : 60 000 € ttc

Moyen pour estimer le budget : Sur la base d'une étude d'aménagement et de paysage élaboré sur le col de Vars en 2020 et une estimation de la prestation par le CAUE05.

Catégorie de dépenses : Dépenses de prestations externes de service

1.4 Boîte à outils de communication

Dans la foulée de la définition du concept des villages d'alpinisme, cette action comprendra la mise en place d'une boîte à outil de communication qui permettra de préciser l'identité et de la traduire dans les futurs outils de communication et la signalétique. L'action comprend la définition d'une identité visuelle et la déclinaison opérationnelle de cette identité sur les outils de communication.

> DÉFINITION DE L'IDENTITÉ VISUELLE

- Prise en compte des objectifs,
- Benchmark en Europe (dont l'exemple de l'Autriche),
- Définition de l'identité visuelle des Villages d'alpinisme,
- Plusieurs pistes graphiques,
- Évolution et finalisation d'une piste graphique

> DÉCLINAISON DE L'IDENTITÉ VISUELLE ET GUIDE DE COMMUNICATION

- Déclinaisons graphiques du logo
- Guide de communication / Kit média
- Maquettes des supports d'édition, de signalétique
- Présentation, évolutions des maquettes, remise des fichiers

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : Les parties prenantes du projet

Calendrier de mise en place : 2022

Budget prévisionnel : 14 448 € ttc

Moyen pour estimer le budget : Devis 2020 - Altimax

Catégorie de dépenses : Dépenses de Communication

1.5 Equipement - Signalétique

Cette action propose l'achat et la mise en place d'équipements signalétiques pour identifier les villages d'alpinisme :

- signalétique d'entrée de village ;
- harmonisation des enseignes de structures accueillant du public ou proposant des services liés à l'activité d'alpinisme et son histoire ;
- cartographie RIS ;
- petite signalétique directionnelle pour acheminement dans le village.

Les équipements signalétiques seront homogènes et de qualité, et seront réfléchis en fonction des résultats des études précédentes.





EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : les 5 villages concernés et leurs sites emblématiques

Calendrier de mise en place : 2022

Budget prévisionnel : 27 909 € ttc

Moyen pour estimer le budget : une estimation sur la base de sites de vente en ligne.

Catégorie de dépenses : Dépenses de prestations externes de service.

AXE 2 : MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS, QUALIFICATION ET STRUCTURATION DE L'OFFRE

2.1 Organisation de rassemblements des acteurs de la montagne

Cette action propose d'organiser :

- une fois par an un rassemblement des acteurs de la montagne et du tourisme impliqués dans le développement touristique et économique ;
- des rencontres entre professionnels en refuges.

a. Un Rassemblement de début de saison des acteurs de la montagne

Ce rassemblement aura pour déroulé :

- une invitation en amont à un listing d'acteurs de la montagne et du tourisme, publics et privés, en lien avec la haute montagne ;
- un mot de bienvenue, des prises de paroles des têtes de réseaux sur l'actualité, des échanges professionnels, des présentations de projets ;
- un repas partagé.

Ces rassemblements permettent de :

- féderer les acteurs autour d'un même objectif : la valorisation de la haute montagne et ses valeurs ;
- faire se rencontrer des acteurs qui se côtoient mais n'ont pas forcément l'opportunité d'échanger ;
- créer du lien entre acteurs privés et publics ;
- faire adhérer les acteurs à la mission ;
- mettre en place un véritable réseau "Villages d'alpinisme des Ecrins".

Les acteurs invités seront notamment

- les prestataires d'activité (guides de haute montagne, accompagnateurs en montagne...) ;
- les hébergeurs (gardiens de refuges, gîtes d'étape et hôtels des villages d'alpinisme ;
- les secours en montagne ;
- les élus et techniciens d'institutions et collectivités (EPCI, communes, Département, Région...) ;
- les commerçants (loueurs de matériel...) et les artisans ;
- les têtes de réseaux professionnels ;
- les représentants du secteur touristique dont les Offices de Tourisme ;
- les parcs naturels, animateurs Natura2000, associations de protection de la nature ;
- les associations de protection de l'environnement ;
- les fédérations d'activités de pleine nature, et autres pratiquants de la montagne.

b. Les "Apéros- Pros" en refuges

En parallèle, ce même type de rencontre (à plus petite échelle) sera proposé dans les refuges du massif des Ecrins entre les professionnels de la haute montagne (guides de montagne, gardiens de refuges, secours en montagne). Ces derniers se côtoient de part leur profession, mais ne prennent pas forcément le temps et n'ont pas l'occasion de se rencontrer pour échanger tout au long de la saison. Organiser des « Apéros Pros » en refuges, permet de les mettre autour d'une table, le temps d'un échange convivial autour d'un verre, pour se rencontrer pour échanger. L'objectif est de créer des interactions entre ces professionnels de la montagne, créer du lien, gérer les risques, échanger les impressions mutuelles, prendre ensemble des décisions, échanger des informations, et les fédérer autour du projet "Villages d'alpinisme". L'idée est d'organiser ces « Apéro-Pros » dans les refuges au cœur du massif. L'organisation sera confiée ponctuellement aux gardiens qui fixeront des dates de





EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

rencontres. Les refuges potentiellement concernés seraient : les refuges des Écrins, Glacier blanc, Pelvoux, Bans, Villar d'arène, Planchard, Aigle, Selle, Promontoire, Chatelleret, Lavey, Pilatte, Temple-Écrins, Chabournéou, Vallonpierre.

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : les partenaires, parties prenantes acteurs du tourisme et de la montagne

Calendrier de mise en place : 2021 et 2022

Budget prévisionnel : 5 780 € ttc

Moyen pour estimer le budget :

Rassemblement : sur la base d'anciennes factures de rassemblements (repas) 25€/repas pour 80 personnes : 2000€

Apéros-Pros : Estimation en se basant sur les chiffres de la FFCAM : environ 1500 nuitées pros dans 4 refuges. Si on se base sur un verre à 2,5 euros, on est à un budget de 3750€ de dépenses pour 4 refuges par an.

Catégorie de dépenses : Dépenses de prestations externes de service

2.2 Identification des ambassadeurs

La mise en place d'une charte d'adhésion des villages d'alpinisme nous poussera à identifier le personnel accueillant et les professionnels, commerçants et artisans en contact direct avec les touristes et qui adhèrent aux valeurs du concept de "village d'alpinisme" et respectent les traditions alpines. Cette identification permettra de créer en outre une mise en réseau de ces acteurs qui deviendront des ambassadeurs des valeurs véhiculées par les "Villages d'alpinisme". Cette identification sera concrétisée par la commande de tenues traditionnelles d'alpinistes par exemple, la commande de vestes ou l'apposition d'écussons par exemple.

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : les professionnels et le personnel accueillant en contact direct avec la clientèle

Calendrier de mise en place : 2021 et 2022

Budget prévisionnel : 7500 € ttc

Moyen pour estimer le budget : Facture 2019 action similaire

Catégorie de dépenses : Dépenses de prestations externes de service

2.3 Constitution d'offres expérientielles alpinisme accessibles au grand public

Cette action propose une mission d'accompagnement des prestataires d'activité, des réceptifs et des Offices de tourisme la création d'une offre expérientielle alpinisme 100 % Ecrins. Il s'agit de proposer des produits touristiques d'itinérance et d'alpinisme, qui mettront en avant une expérience immersive dans la nature, une découverte du milieu naturel, l'apprentissage de l'alpinisme et une dimension écotouristique. La finalité étant de faire émerger un « catalogue » d'offres expérientielles singulières au massif des Ecrins, positionnées de manière différencié de celles proposées dans les autres massifs du monde.

- définir les principes de l'offre expérientielle 100 % Ecrins ;
- étudier les marchés potentiels de la montagne et de l'alpinisme et les demandes émergentes ;
- définir les cibles et les segments de clients visés ;
- identifier le réseau de production et de distribution ;
- co-construire avec les acteurs des types d'offre montagne alpinisme ;
- tester la mise en marché, ces produits en relations avec des bureaux de guides et agences ;
- donner une visibilité à ces produits par rapport à la dimension écotouristique.

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : les professionnels organisateurs de séjours alpinisme

Calendrier de mise en place : 2021 et 2022

Budget prévisionnel : 18 240 € ttc

Moyen pour estimer le budget : Fiche action Devis 2020

Catégorie de dépenses : Dépenses de prestations externes de service



2.4 Ateliers Marketing

Cette action consiste à mettre en place des ateliers marketing à destination des professionnels de la haute montagne (guides de haute montagne, gardiens de refuges, accompagnateurs...) et personnel accueillant (Offices de tourisme, artisans, commerçants...). Le contenu de ces ateliers sera déterminé chaque année : par exemple un atelier sur les réseaux sociaux, un atelier commercialisation et réservation en ligne, un atelier de présentation des techniques basiques de marketing, un atelier sur la politique de prix....).

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : professionnels de la haute montagne (guides de haute montagne, gardiens de refuges, accompagnateurs...) et personnel accueillant (offices de tourisme, artisans, commerçants....)

Calendrier de mise en place : 2021 et 2022

Budget prévisionnel : 5280 € ttc

Moyen pour estimer le budget : Sur la base d'une facture 2019 pour un atelier similaire - 1 journée - facturée à 1320 € ttc. Une estimation de 4 ateliers par an pour un budget prévisionnel à 5280€ ttc

Catégorie de dépenses : Dépenses de prestations externes de service

AXE 3 : EDUCATION ET SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AUX PATRIMOINES ALPINS ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

3.1 Installations artistiques et expositions

Cette action envisage la mise en place d'installations artistiques pérennes en plein air (de type art environnemental, land art...) et d'expositions photo et historiques sur le thème de la haute montagne et de l'alpinisme. Ces expositions seraient positionnées à tour de rôle dans les 5 communes concernées par la démarche de "Villages d'alpinisme". Cette action permet de présenter la thématique auprès du grand public d'une manière culturelle et artistique (histoire de l'alpinisme, matériaux locaux, intégration dans le paysage de montagne) et soutiendra les artistes qui mettront en valeur la culture alpine.

Plusieurs étapes de ce projet :

- rédaction d'un appel à projet pour sélectionner les photographes et les artistes comprenant un cahier des charges décrivant le besoin, la commission avec une thématique en lien avec l'alpinisme et la haute montagne ;
- rédaction d'une consultation pour une recherche historique et d'archives pour l'exposition historique ;
- lancement de l'appel à projet, sélection des photographes et des artistes et du prestataire ;
- sélection du fournisseur de l'impression de l'exposition ;
- planification des installations.

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : le grand public et les habitants des vallées

Calendrier de mise en place : 2021 et 2022

Budget prévisionnel : 50 000 € ttc

Moyen pour estimer le budget :

- Recherche historique, archives, droits photos: 8200 € ttc
- Exposition (devis pour 26 unités à 26 268 € ttc)
- Installation artistique : 1 par village : commission à 3000 € ttc par installation : 15 000 € ttc pour 5 installations
- Total estimé à 50 000 € ttc

Catégorie de dépenses : Dépenses de prestations externes de service

3.2 Ecoles d'alpinisme

Dans le cadre du projet de relance de l'alpinisme dans les Ecrins, le positionnement insiste sur le rôle important d'une « école de la montagne et de l'alpinisme » dans le massif des Ecrins notamment pour les clientèles de jeunes. L'objet sera donc ici de favoriser le développement de véritables camps de base dans les villages. Pour cela, il est important que chaque village puisse proposer des sites d'initiation à l'escalade et à l'alpinisme.





EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

o Equipements de lieux école :

Il s'agit de mettre en place des aménagements complémentaires d'école d'escalade existantes ou des aménagements permettant l'acquisition de manière sécurisée de techniques de progression d'alpinisme.

Sur un principe de base théorique (par exemple) :

- zones plate-forme pour l'apprentissage des équipements
- 5 voies sécurisées en double protection permettant notamment l'apprentissage de la pose de coinces mécaniques.

o Itinéraires et sommets écoles :

Il s'agit d'équiper des voies faciles école, si possible à proximité des villages. Ces itinéraires (falaises rocheuses facile, arrêtes, mixtes, avec échappatoires...) seront équipées à la montée et si besoin à la descente avec :

- 10 panneaux d'informations de type petits panneaux sur les techniques à adopter pour la progression et la sécurité
- Relais sécurisés en montée et en descente avec des longueurs assez courtes
- 5 Zones d'apprentissage en double protection (comme mise en place de relais, progression sur coinces en fissure des relais avec indications sur le type et le lieu de pose du coinces)

o Le livret école :

Réalisation d'un support de communication (livret papier ou numérique) sur des courses d'initiation spécifiquement adapté aux clientèles débutantes et toutes les écoles des villages d'alpinisme. Ces supports portent notamment sur les niveaux techniques et physiques, les équipements présents et à emporter, les éléments à prendre en compte lors de l'ascension, des focus techniques sur les différents passages. Ils peuvent être complétés par des vidéos tuto numériques existante dans la version numérique

o Achat de crampons « Spécial Initiation »

Il s'agit d'équiper chaque école d'alpinisme des 5 villages d'Alpinisme, par l'achat de 36 crampons « école » de type Camp Frost, spécialement indiqués pour les initiations : les sentiers de randonnée et les traversées régulières de névés. Fixés sous la partie centrale du pied et sur le talon, ils assurent une bonne adhérence sur des pentes enneigées. Facilement réglables en largeur ils s'adaptent à tous les types de chaussures et s'enfilent très facilement

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : le grand public et les jeunes

Calendrier de mise en place : 2021 et 2022

Budget prévisionnel : 69 000 € ttc

Moyen pour estimer le budget : Devis 2020 Vianova et Devis Objectif Meije

Catégorie de dépenses : Dépenses de prestations externes de service

3.3 Produits pédagogiques à destination du jeune public et scolaires

L'objectif est d'accompagner le développement d'une offre de découverte de la montagne et de l'alpinisme à destination des jeunes et des scolaires. Cette action nécessitera de définir précisément les publics jeunes visés et d'identifier les freins et leviers qui conditionnent la réalisation de séjours pour les jeunes publics. Les professionnels de la montagne devront être accompagnés pour le montage de produits tests répondant aux conditions d'accueil des jeunes. L'action comporte également la rédaction de guides d'aide à l'organisation qui seront diffusés par la suite aux acteurs de la filière.

➤ Définir des cibles et partenaires

- définir les cibles visées (collège, lycée, université, jeunes adultes, familles avec enfants) ;
- préciser les partenaires : hébergeurs de groupes, encadrants, ressources patrimoniales et scientifiques, Education nationale, OT ;
- préciser pour chacune les conditions juridiques, administratives, d'accueil, encadrement, pédagogiques selon les niveaux visés.

➤ Accompagnement des professionnels et acteurs de la montagne pour la création de séjours initiation vers les clientèles jeunes

- aide à la construction du projet pédagogique ;
- aide à la construction du séjour adapté et rassurant.





EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

- **Rédaction d'un guide d'aide à l'organisation de séjours de découverte montagne et alpinisme dans les Ecrins en fonction des publics et des âges.**
Thèmes à aborder : la sécurité, la réglementation, les contraintes administratives, les principes des offres en fonction des âges, les coûts, le matériel, les liens pour avoir plus d'informations, les contenus pédagogiques.
- **Démarchages des publics cibles**
 - listing des cibles, rédaction des messages et des supports ;
 - proposition de séjours pour tester les produits avec encadrement.

Pilotage : Parc national des Ecrins (partenaire)
Cibles : publics jeunes, familles et scolaires
Calendrier de mise en place : 2021 et 2022
Budget prévisionnel : 15 195 € ttc
Moyen pour estimer le budget : Devis 2020 Vianova
Catégorie de dépenses : Dépenses de prestations externes de service

3.4. Formation des guides et gardiens aux enjeux du réchauffement climatique

Cette action propose une formation des professionnels (guides, gardiens, Offices de tourisme...) aux enjeux du réchauffement climatique, afin de leur permettre l'acquisition de connaissances spécifiques sur la haute montagne, et leur donner accès à des fondamentaux pour étoffer leurs offres et services proposés à leur clientèle.

Orientation 1 : Mise en place d'un espace de ressources numériques de la connaissance de la montagne accessible à tous les professionnels de la haute montagne.

Il ne s'agit pas de créer un site Internet mais de faciliter l'accès à de la ressource existante sur un site web existant à définir. On pourra y trouver des vidéos documentaires et conférences, documents scientifiques accessibles, des fiches de présentation, diaporamas. Il faudra recenser les ressources immédiatement disponibles et planifier celles à créer.

Orientation 2 : Création de modules de formation en face en face à destination des professionnels : sensibilisation à l'environnement, écologie, écologie verticale, réchauffement climatique, histoire de la haute montagne. Les modules seront testés auprès d'un groupe de guides en formation.

Pilotage : Parc national des Ecrins (partenaire)
Cibles : les professionnels de la montagne
Calendrier de mise en place : 2022
Budget prévisionnel : 8 175 € ttc
Moyen pour estimer le budget : Devis 2020 Vianova
Catégorie de dépenses : Dépenses de prestations externes de service

3.5. Posters écologie verticale pour les refuges et édition

Cette action propose la création graphique et la déclinaison de 20 posters illustrés « Ecologie Verticale », sur les thématiques liées au réchauffement climatique : retrait glaciaire, spécificité géologique, suivi scientifique de lacs.... Ces posters seront ensuite imprimés sur les panneaux de taille A2 et distribués aux refuges pour la sensibilisation de leurs clientèles.

Pilotage : Parc national des Ecrins (partenaire)
Cibles : grand public et refuges
Calendrier de mise en place :
Budget prévisionnel : 8 140 € ttc
Moyen pour estimer le budget : Devis 2020 graphisme et estimation en ligne des coûts d'impression
Catégorie de dépenses : Dépenses de communication





EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

3.6. Événementiel découverte de la haute montagne

Cette action consiste à proposer dans les villages d'alpinisme, des journées portes-ouvertes pour le grand public et les jeunes, dédiées à l'initiation des pratiques d'alpinisme (marche sur glacier, via ferrata, randonnées accompagnées thématiques...).

- un rassemblement des acteurs de la montagne (repas) 2000€ "Le repas de la Compagnie"
- Des sorties encadrées par des professionnels des Bureaux de Guides
 1. Marche sur glacier
 2. Via Ferrata
 3. Escalade
 4. Randonnées thématiques
- des dépenses de communication autour de ces événements.

Lieux : à l'occasion de fêtes organisées localement dans les villages d'alpinisme

Dates : à définir selon les opportunités, en exemple

- à Ailefroide durant la Fête des Guides (juillet),
- à La Grave durant la Fête des Guides de la Grave / Faites la Montagne (14 et 15 août),
- à Saint-Christophe en Oisans durant la Fête des Guides de la Bérarde

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : le grand public

Calendrier de mise en place : 2021 et 2022

Budget prévisionnel : 30 000 € ttc

Moyen pour estimer le budget : Devis 2020 Compagnie des Guides Oisans Ecrins

Catégorie de dépenses : Dépenses de prestations externes de service

AXE 4 : CAMPAGNE DE PROMOTION ET OUTILS DE COMMUNICATION

4.1 Participation à un ou plusieurs salons grand public

Cette action consiste à organiser une présence massif des Ecrins sur un stand dédié dans un salon grand public (ou plusieurs si le budget le permet) en lien avec la thématique Outdoor, Haute Montagne, Montagne, Randonnée, alpinisme...etc en France ou à l'Etranger. Cette présence permettra de rassembler les acteurs privés et publics sous une même enseigne, et se confronter à une clientèle grand public. Plusieurs salons sont possibles et peuvent être étudiés :

- En France : les Natural Games de Millau, Mountain Planet à Grenoble, salon Destination Nature Paris, salon du randonneur à Lyon
- En Europe : salon Outdoor FRIEDRICHSHAFEN (Allemagne)

Le déroulé de cette action :

- Choix d'un salon
- Réservation de l'espace (superficie)
- Choix du standiste
- Rassembler les acteurs
- frais de déplacement des personnes (hébergements, transport, repas)

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : le grand public et les acteurs privés et publics

Calendrier de mise en place : 2021 et 2022

Budget prévisionnel : 40 000 € ttc

Moyen pour estimer le budget : Factures d'actions similaires (présences salons antérieurs) - factures standistes, factures réservation espace, etc

Catégorie de dépenses : Dépenses de prestations externes de service, Dépenses de communication et Dépenses d'hébergement, restauration et Transport





4.2 Création de contenus

Il s'agit par cette action de commander du contenu vidéo et photos pour alimenter les actions de communications autour du projet "Villages d'alpinisme en Ecrins" : les villages, les paysages de haute montagne, les activités alpinisme : marche sur glacier, escalade, via ferrata, refuges, randonneurs...et les professionnels et habitants (sur la base d'un brief).

- commande de clips promotionnels vidéo auprès de sociétés de production
- commande de reportages photos auprès de photographes spécialisés

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : le grand public et les acteurs privés et publics

Calendrier de mise en place : 2021 et 2022

Budget prévisionnel : 44 580 € ttc

Moyen pour estimer le budget : 2 Devis Air libre (vidéo) + Alpine Factory (photos)

Catégorie de dépenses : Dépenses de communication

4.3 Relations presse

Cette action propose l'accompagnement par une agence spécialisée de relation presse pour communiquer sur ce projet "Villages d'alpinisme en Ecrins" et toute l'offre associée proposée par les territoires afin de montrer que l'offre "haute montagne" et l'alpinisme est accessible au grand public.

Cette mission comprendrait notamment :

- conseil stratégique et veille rédactionnelle, création et tenue du fichier presse ;
- interviews et médias ;
- rédaction des communiqués de presse (sur la base de 5 par an) et diffusion ;
- compilation de la revue de presse ;
- deal et rédaction de publi-rédactionnels sur la base de 3 par an) ;
- création d'un dossier de presse (uniquement la première année) comprenant recherches documentaires ;
- création charte graphique, achats de photos et droits associés, rédaction, mise en page ;
- organisation de deux voyages de presse (en 2021 et 2022) comprenant la définition des programmes ;
- organisation et budget logistique compris (hébergement, restauration, transport, activités), recrutement des journalistes (base 10 personnes) ;
- organisation d'un événement presse en 2022 de type conférence de presse comprenant la création, mise en page et diffusion de l'invitation auprès des médias cibles, recherche et location salle comprise.

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : journalistes, influenceurs et prescripteurs

Calendrier de mise en place : 2021 et 2022

Budget prévisionnel : 80 000 € ttc

Moyen pour estimer le budget : Devis

Catégorie de dépenses : Dépenses de communication

4.4 Edition : commande d'un ouvrage dédié à la valorisation de l'alpinisme

Cette action propose la commande auprès d'un éditeur privé d'un bel ouvrage gratuit dédié à la valorisation de l'alpinisme dans les Ecrins (paysage de haute montagne, activités d'alpinisme, professionnels de la montagne, refuges de montagne...Etc). Cet ouvrage servira d'édition gratuite distribuée auprès du grand public par les partenaires. Cet ouvrage fera l'objet d'un brief, et comprendra la création, rédaction de contenus textes, chemins de fer, recherches documentaires et historiques, charge graphique, achats de photos et droits associés, rédaction, mise en page, impression).

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : grand public

Calendrier de mise en place : 2021

Budget prévisionnel : 37 000 € ttc





EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

Moyen pour estimer le budget : Devis action similaire

Catégorie de dépenses : Dépenses de communication

4.5 Volet digital des itinéraires "écologie verticale"

L'objectif est de pouvoir valoriser de manière digitale les contenus des posters illustrés « Ecologie Verticale », sur les thématiques liées au réchauffement climatique (retrait glaciaire, géologie, informations scientifiques...). Il s'agit de contribuer de cette manière à la sensibilisation des clientèles de la haute montagne et les internautes en général avant leur séjour/activité. A ce stade, l'hypothèse est d'intégrer de nouvelles fonctionnalités dédiées à la valorisation de l'écologie verticale sur la plateforme Geotrek. Le Parc national des Ecrins réalisera une analyse technique courant 2021 à partir de l'avancement du travail sur les posters et des technologies disponibles en 2021 dans Geotrek pour préciser les besoins et arrêter les choix technologiques. Cette action comprendra la gestion de projet digital, la conceptualisation de l'architecture web, l'intervention d'un développeur, ainsi que l'intervention d'un graphiste web pour définir l'ergonomie et le design de l'outil digital. Si l'hypothèse d'utiliser Geotrek se confirme les développements seront en technologies open source et seront mis à dispositions pour être utilisables par d'autres utilisateurs alpins de Geotrek.

Pilotage : Parc national des Ecrins (partenaire)

Cibles : internautes grand public

Calendrier de mise en place : 2022

Budget prévisionnel : 30 168 € ttc

Moyen pour estimer le budget : Devis quantitatifs estimatifs sur la base d'un autre marché en 2019

Catégorie de dépenses : Dépenses de prestations externes de service

4.6 Campagne médias

Nous prévoyons de mettre en place une campagne médias pour communiquer sur le projet "Villages d'alpinisme en Ecrins", et communiquer indirectement sur la haute montagne, les refuges, la randonnée et l'alpinisme auprès du grand public. Le contenu de cette campagne print et web pourra contenir des insertions publicitaires magazines spécialisés ou presse quotidienne régionale, de la communication web et réseaux sociaux, des campagnes radio ou affichage urbain.

Pilotage : L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (chef de file)

Cibles : grand public - amoureux de la montagne - marchés prioritaires France et étranger

Calendrier de mise en place : 2021 et 2022

Budget prévisionnel : 40 000 € ttc

Moyen pour estimer le budget : Devis action similaire

Catégorie de dépenses : Dépenses de communication

2 / Modalités de mise en œuvre du projet :

ORGANISATION DU PILOTAGE DU PROJET

CHEF DE PROJET / PILOTAGE : Agence de Développement des Hautes-Alpes

PARTENAIRE : Parc national des Ecrins

Un comité de suivi sera mis en place à l'échelle du massif des Ecrins et animé par l'AD 05 avec l'appui du Parc national. Il permettra la mise en place d'une coopération renforcée pour le suivi des actions entre l'AD 05, le Parc national des Ecrins et les partenaires professionnels (Compagnie des guides, gardiens...), Isère Attractivité, les Offices de Tourisme, ainsi que les collectivités porteuses des Espaces Valléens et les communes concernées par les villages d'alpinisme.

MOYENS NECESSAIRES ET METHODE ESTIMATION DES BESOINS

- De l'ingénierie interne (chef de file et partenaires)
- Le recours à des prestations externes de services, cabinets d'études, professionnels
- L'expertise d'autres partenaires au projet (professionnels, Collectivités)

La méthode d'estimation des besoins : consultation de nos partenaires locaux et professionnels.

La méthode d'estimation des dépenses : des devis de prestations externe ou des factures d'actions similaires.



CALENDRIER DE RÉALISATION

	Calendrier mise en place	
	2021	2022
AXE 1 : VALORISATION DES GRANDS SITES : DÉPLOIEMENT DU CONCEPT "VILLAGES D'ALPINISME"		
1.1 Organisation d'un Eductour en Autriche	X	
1.2 Mission d'accompagnement - déploiement qualification Village d'Alpinisme	X	X
1.3 Etude d'aménagement et de paysage	X	X
1.4 Boîte à outils communication		X
1.5 Equipement - signalétique		X
AXE 2 : MISE EN RESEAU DES ACTEURS, QUALIFICATION ET STRUCTURATION DE L'OFFRE		
2.1 Organisation de rassemblements des acteurs de la montagne	X	X
2.2 Identification des ambassadeurs "Villages d'alpinisme"	X	X
2.3 Constitution d'offres d'itinérance expérientielles haute montagne	X	X
2.4 Ateliers marketing	X	X
AXE 3 : EDUCATION ET SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AUX PATRIMOINES ALPINS...ET AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE		
3.1 Expositions et installations artistiques	X	X
3.2 Ecole d'alpinisme dans les villages	X	X
3.3 Produits pédagogiques à destination du jeune public	X	X
3.4 Formation au réchauffement climatique		X
3.5 Posters "écologie verticale" pour les refuges et édition	X	X
3.6 Evènementiel découverte de la haute montagne	X	X
AXE 4 : CAMPAGNE DE PROMOTION ET OUTILS DE COMMUNICATION		
4.1 Participation à un salon grand public	X	X
4.2 Création de contenus (vidéos et photos)	X	X
4.3 Relations presse	X	X
4.4 Edition : commande d'un ouvrage dédié à la valorisation de l'alpinisme	X	
4.5 Volet digital des itinéraires "écologie verticale"		X
4.6 Campagne médias	X	X
AXE 5 : ANIMATION DU PROGRAMME		
5.1 Animation interne - Chef de projet Agence (Hinatea PERRIER 10%)	X	X
5.2 Animation interne - Chef de projet Parc (Pierrick NAVIZET 12%)	X	X
5.3 Animation interne - Chargé de mission (Agence 100%)	X	X



3 / CONTRIBUTION DU PROJET AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'APPEL À CANDIDATURE

Catégorie 1 : Critères relatifs à la contribution du projet aux objectifs du PO	
Contribution à l'accroissement de la fréquentation estivale	- Valorisation des grands sites d'accueil - Qualification de l'offre et adaptation à la demande - Plan de communication et de promotion auprès du grand public sur 2 ans
Valeur ajoutée interrégionale	Le projet a lieu sur 2 régions (Sud et Auvergne Rhône-Alpes) et sur 2 départements (Hautes-Alpes et Isère). Le Parc national des Ecrins fait le lien. Les parties prenantes travaillent déjà ensemble sur certains projets notamment sur la valorisation des refuges. Ce projet permet de fédérer les acteurs. Un comité de suivi du programme permettra d'impliquer concrètement toutes les organisations concernées par les 2 Régions.
Prise en compte des principes horizontaux (égalité hommes-femmes, développement durable, lutte contre les discriminations)	Le concept de « Villages d'alpinisme » propose une charte d'adhésion des villages qui répond aux grands principes de développement durable présente dans la Convention Alpine.
Catégorie 2 : Critères relatifs à la qualité du projet	
- Caractère innovant du projet (nouvelle démarche de coopération, nouveaux produits touristiques, etc...)	Ce projet a un caractère innovant car on se base sur une activité autrefois dédiée à un cœur de cible, pour l'adapter et la faire connaître auprès d'un public peu ou pas aguerris. Il modernise en quelque sorte un patrimoine culturel que représente la haute montagne. De nouveaux produits touristiques sont envisagés par le biais d'ateliers pour les guides notamment. Le comité de suivi mis en place à l'échelle du massif des Ecrins permettra également la mise en place d'une coopération renforcée entre l'AD 05, le Parc national des Ecrins et les partenaires professionnels (Cie des Guides, gardiens...), Isère Attractivité, les Offices de Tourisme, ainsi que les collectivités porteuses des Espaces Valléens et les communes concernées par les villages d'alpinisme.
Nombre d'espaces valléens impactés directement ou indirectement	5 Espaces Valléens sont concernés : Pays des Ecrins, Briançonnais, Oisans, Champsaur-Valgaudemar et Matheysine. Dans la zone Ecrins, seul l'Espace Valléen du Pays Sud n'est pas concerné car pas dans le territoire de haute montagne du massif.
Impact sur la découverte et l'accueil en montagne des publics jeunes et des populations à revenus modestes	Des actions de sensibilisation du jeune public à la haute montagne, accès à la pratique de l'alpinisme lors des événements haute montagne (initiations), sensibilisation au réchauffement climatique et à la biodiversité (écoles d'alpinisme, ateliers pédagogiques) et action pour développer des offres touristiques vers le jeune publics.
Intégration des exigences d'effcience énergétique et d'utilisation des matériaux	La mise en place d'une étude de paysage et d'architecture, ainsi que l'étude sur le concept de





biosourcés et des ressources locales	village d'alpinisme, nous permettra de faire ressortir et valoriser les anciennes architectures et matériaux utilisés autrefois, et valoriser les savoir-faire locaux.
Catégorie 3 : Critères relatifs aux exigences administratives et financières du programme	
Capacité financière du porteur de projet : compte de résultat, capacité de trésorerie et d'autofinancement	Le porteur de projet (L'Agence de Développement) a une capacité de trésorerie et d'autofinancement suffisante comme le démontrent les comptes de résultats des 3 dernières années. Le partenaire, Parc national des Ecrins, dispose également de la capacité de fond de roulement et d'autofinancement nécessaire.
Qualité du système de traçabilité des dépenses	La comptabilité mise en place est analytique avec des codes opérations qui permettent bien de tracer les dépenses dans les projets cofinancés.
Moyens humains dédiés à la gestion du dossier	1, 22 ETP Un animateur (1 ETP) 1 chef de projet pilote (0,1 ETP) Hinatea PERRIER 1 partenaire (0,12 ETP) Pierrick Navizet Sans compter le soutien des équipes opérationnelles des structures respectives, et l'aide des partenaires (communes, têtes de réseaux...)
Catégorie 4 : Critères relatifs à la performance financière du PO	
Contribution du projet au cadre de performance : potentiel de certification	
Adéquation entre les coûts du projet et les résultats escomptés	L'estimation des coûts a été réalisée sur la base de : - devis et cahiers des charges ; - anciennes factures de dépenses similaires ; - fiches actions chiffrées issus d'une étude préalable ; - estimations à partir de prix en ligne, de manière marginale, en raison de la crise sanitaire certaines entreprises n'ont pu fournir de devis (signalétique et panneaux). -
Contribution à l'autre indicateur de réalisation (nombre de campagnes de promotion interrégionales soutenues)	2 campagnes de promotion interrégionales seront menées : - une campagne à l'été 2021, - et une campagne pour l'année 2022.

4 / Analyse de l'effet incitatif du FEDER sur le projet :

Conditionne la réalisation du projet ? oui
Accélère la réalisation du projet ? oui
Permet de redimensionner le projet ? oui

L'obtention des Fonds FEDER POIA conditionne la mise en œuvre du programme en particulier sur l'axe 1 qui permettra de travailler à la définition du concept, des outils de mise en œuvre et au déploiement du concept de village d'alpinisme. Les axes 2 et 3 permettront de travailler des offres expérientielles, vers les publics jeunes et de mettre en place des outils de sensibilisation aux patrimoines, à la biodiversité et au réchauffement climatique nouveau. L'axe 4 pourrait être partiellement mis en œuvre sans avoir le bénéfice de la subvention FEDER mais avec un niveau d'ambition limité.

